

Titre Professionnel : Ouvrier Paysagiste

Réaliser – Entretien



DISPOSITIF

Programme régional
1 emploi = 1
formation

DATES

30/09/2024 au
06/02/2025

17/02/2025 au
31/07/2025

DUREE :

707 heures
Dont :
427 heures en Centre
et
280 heures
entreprises

Titre RNCP 37875
Niveau 3

Accessibilité :

Formation en français
Locaux accessibles PMR
Evaluation handicap en
lien avec AGEFIPH



OBJECTIFS

L'ouvrier du paysage aménage et entretient des espaces verts à vocation ornementale destinés à l'amélioration du cadre de vie (parcs, jardins, sols sportifs).

Il intervient dans un milieu naturel afin de mettre en valeur le patrimoine végétal. Il assure également l'aménagement et l'entretien des sols sportifs et des aires de jeux. Il intervient sur tout le cycle de vie des végétaux (sélection, plantation, entretien). Il effectue des travaux de maçonnerie paysagère, installe des systèmes d'arrosage et entretient le matériel utilisé.

MODALITÉS D'ENTRÉE EN FORMATION

PRÉ-REQUIS

- ▶ Avoir 16 ans révolus
- ▶ Avoir satisfait à une évaluation d'entrée lors d'une demi-journée de validation de projet
- ▶ Motivés par le travail en extérieur
- ▶ Avoir un état de santé compatible avec le métier visé (port de charge, matériaux allergènes...)
- ▶ Maîtriser les savoirs de base (lire, écrire, compter)
- ▶ Avoir levé les éventuels freins à l'entrée en formation (logement, garde d'enfants, transport,...)
- ▶ Salariés en reconversion professionnelle
- ▶ VAE : votre référent : Florian ANDRE

LES PLUS DE LA FORMATION

- ▶ Un parcours de formation basé sur l'expérience et le terrain.
- ▶ Nombreuses mises en situations réelles.
- ▶ Des formateurs et intervenants issus du terrain, en activité, chefs d'entreprise.
- ▶ Un accompagnement individuel et un interlocuteur unique.

DURÉE DU PARCOURS

- ▶ Au Centre de Formation : 12 semaines de formation (soit 427 heures)
- ▶ En entreprise : 8 semaines de stage (soit 280 heures)

3 CERTIFICATS DE COMPÉTENCES

- ▶ **CCP 1** : Préparer et conduire des chantiers d'entretien et de création du paysage
- ▶ **CCP 2** : Planter et engazonner des espaces verts
- ▶ **CCP 3** : Poser et entretenir des circulations, dallages, pavages et équipements d'espaces verts

CONTACT

Claudie ANTIER
Coordinatrice de
formation

**Sandrine
HELSTROFFER**
Responsable
administrative

cfp.gennes@mfr.asso.fr

02.41.38.07.30

Plus d'informations sur
notre site :



**Coût de la
formation :**
Étude et devis sur
demande.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE :

Situé à Gennes-Val-De-Loire, dans le Maine et Loire, Le Verger - Centre de Formation et de Promotion des Maisons Familiales et Rurales - vous accueille pour une expérience de formation adaptée aux adultes. Dans un parc arboré de 1,5 hectares, en "zéro phyto" depuis 2009, à 200m de la Loire, bénéficiez des savoir-faire d'une équipe de paysagistes - formateurs professionnels.

ASPECTS FINANCIERS

- ▶ Financée par la Région des Pays de la Loire pour les demandeurs d'emploi
- ▶ Financement possible selon les situations (Transition professionnelle, CPF...)
- ▶ Financement individuel : nous consulter

Mail : cfp.gennes@mfr.asso.fr

Téléphone : 02.41.38.07.30

DÉLAIS D'ACCÈS

- ▶ Une demande d'inscription est transmise préalablement à un entretien de positionnement
- ▶ L'entretien de positionnement permet d'évaluer les compétences, motivations et de déterminer le parcours de formation à suivre.
- ▶ Dossier d'inscription remis à l'issue de l'entretien et à remettre dans les 15 jours qui suivent
- ▶ Un courrier de confirmation d'inscription est transmis dès réception du dossier
- ▶ La formation débute en Novembre

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

La formation fait l'objet d'évaluations, de mises en situation au cours de l'année de formation.

Un jury, agréé par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, valide les épreuves finales en fin de formation.

Le diplôme est délivré par le Ministère du Travail.

ACCESSIBILITÉ :

La formation est accessible à tout type de personne, les locaux permettent l'accueil de personnes en situation de handicap.

La question du handicap est abordée lors d'un entretien préalable. Les adaptations nécessaires sont envisagées avec l'accompagnement de l'AGEFIPH.

ET APRÈS ? Autre formation ? Emploi ?

Formations possibles :

Bac professionnel Aménagements
Paysagers
Technicien en Jardin Espaces Verts

Postes accessibles :

Ouvrier paysagiste
Agent territorial de collectivité
Jardinier parcs et jardins

NOS RÉSULTATS : PROMOTION 2024

100%

TAUX DE
RÉUSSITE

24%

TAUX
D'INTERRUPTION

89%

TAUX
D'INSERTION

11%

TAUX DE
POURSUITE
D'ÉTUDE